



economiesuisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zurich

Lausanne, le 14 novembre 2012
U:\1p\politique_economique\consultations\2012\POL1272_fis
calite.docx / LMA

Consultation fédérale : rapport explicatif sur la conclusion d'une nouvelle convention entre la Suisse et la Chine en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courriel du 31 octobre dernier, relatif au dossier mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le rapport qui nous est soumis présente les propositions de modifications de la Convention conclue le 6 juillet 1990 entre la Suisse et la Chine, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune.

Répondant à une demande de la Chine, devenue le premier partenaire économique de la Suisse, les autorités fédérales ont accepté de revoir la Convention de 1990. Les principaux changements proposés sont les suivants :

- L'impôt à la source provenant des participations d'au moins 25% au capital d'une société ne s'élève plus à 10% mais dorénavant à 5% et la Suisse ne prélèvera plus l'impôt anticipé sur les dividendes versés à un fonds souverain chinois.
- Le taux de l'imposition à la source sur les redevances est abaissé de 10% à 9%.
- Selon le projet, la Chine n'a plus le droit de prélever la « business tax » sur les prestations de transport international fournies par les entreprises de navigation maritime et aérienne suisses.
- Une disposition sur l'échange d'information conforme à la norme internationale et à la politique conventionnelle de la Suisse en la matière est introduite.

Appréciation de la CVCI

Les relations entre la Suisse et la Chine se sont développées à la faveur du nouvel essor de ce pays, ces dernières années. La Chine est actuellement le premier partenaire économique de la Suisse en Asie.

Dans ce contexte, l'accord qui devrait permettre de faciliter l'accès des entreprises suisses au marché d'approvisionnement et d'exportation chinois s'avère globalement positif.

On pourrait ici discuter du bien-fondé de la proposition d'étendre les conditions d'échanges de renseignements qui fait suite à la nouvelle politique décidée le 13 mars 2009 par le Conseil fédéral de retirer la réserve de la Suisse à l'échange de renseignements, selon le Modèle de l'art. 26 de la Convention de l'OCDE. La Chine, qui ne fait pas partie de l'OCDE, ni de l'Europe qui principalement fait pression sur la Suisse pour obtenir l'échange automatique d'informations, ne devrait en principe pas être en mesure d'exiger unilatéralement l'extension de l'échange de renseignements. Toutefois, il apparaît normal et cohérent de la part des autorités fédérales de pratiquer une politique unique et cohérente sur la question, de manière conforme à la décision prise en mars 2009 sur la question. Au vu de la démarche initiée avec les autres pays et de la pression générale, la Suisse ne peut plus mettre en exergue son secret bancaire pour refuser la diffusion d'information. Il ne serait pas cohérent de sa part de pratiquer des politiques différentes selon les pays avec lesquels elle négocie.

Le projet a pour point fort l'abaissement des taux d'impôt sur les dividendes et les redevances qui indéniablement facilitera les négociations sino-suisse profitables à l'essor économique de notre pays. Il a pour avantage aussi de supprimer la « business tax » qui plombe l'exportation de marchandises suisses vers la Chine. Ces modifications faciliteront les transferts des marchandises et contribueront activement au développement des entreprises qui ont des relations commerciales avec la Chine.

En conclusion, la CVCI adhère à l'ensemble des propositions de modifications de la convention entre la Suisse et la Chine en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Lydia Masmajan
Responsable de projets